



Conseil économique et social

Distr. générale
3 juillet 2008
Français
Original : anglais

Session de fond de 2008

New York, 30 juin-25 juillet 2008

Point 2 b), c) et d) de l'ordre du jour

Débat de haut niveau : Forum pour la coopération en matière de développement

**Examen ministériel annuel : mise en œuvre des objectifs
convenus et des engagements pris sur le plan international
en ce qui concerne le développement durable**

**Débat thématique : promotion d'une approche intégrée
du développement rural dans les pays en développement
en vue d'éliminer la pauvreté et d'assurer un développement
durable, compte tenu des défis actuels**

Projet de déclaration ministérielle issu du débat de haut niveau de la session de 2008 du Conseil économique et social, présenté par le Président du Conseil

Mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en ce qui concerne le développement durable

Nous, Ministres et chefs de délégation participant au débat de haut niveau de la session de fond de 2008 du Conseil économique social, tenu à New York du 30 juin au 3 juillet 2008,

Ayant examiné les thèmes du débat de haut niveau, à savoir « Mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris au niveau international en ce qui concerne le développement durable » et « Promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en vue d'éliminer la pauvreté et d'assurer le développement durable, compte tenu des défis actuels »,

Conscients des problèmes multiples, intimement liés et complémentaires auxquels se heurte la communauté internationale et de leurs liens avec les thèmes retenus pour la session de fond de 2008 du Conseil économique et social et de la nécessité d'adopter des mesures concertées pour y faire rapidement face,

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



Saluant la tenue du premier Forum pour la coopération en matière de développement et du deuxième examen ministériel annuel,

Soulignant que la cohérence et la coordination s'imposent si l'on veut relever efficacement et résolument les défis actuels, et déterminés à faire en sorte que le Conseil économique et social s'acquitte, avec le dynamisme voulu, des responsabilités que lui confère la Charte des Nations Unies, lesquelles ont été renforcées dans le Document final du Sommet de 2005¹ et dans la résolution 61/16 de l'Assemblée générale en date du 20 novembre 2006, sur le renforcement du Conseil,

Réaffirmant les engagements souscrits en faveur du partenariat mondial pour le développement, énoncés dans la Déclaration du Millénaire², le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement³ et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg »⁴),

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général destinés au débat de haut niveau⁵ et les délibérations tenues lors de ce débat,

Avons adopté la déclaration suivante :

1. Nous reconnaissons que nous nous réunissons à une étape critique des efforts que nous menons pour réaliser les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous constatons que la réalisation de ces objectifs se heurte à de multiples problèmes, notamment l'instabilité et l'incertitude financières, le ralentissement de la croissance économique mondiale et la hausse des prix des denrées alimentaires et du carburant, ainsi que les effets de la dégradation de l'environnement et du changement climatique. Tous ces problèmes appellent une action concertée rapide. Nous sommes préoccupés par les effets préjudiciables de ces risques pour la croissance économique soutenue et le développement durable, en particulier dans les pays en développement. Nous sommes également préoccupés par le fait que ces risques pourraient accroître les inégalités à l'intérieur des pays et entre ceux-ci.

2. Nous demandons par conséquent que soient adoptées d'urgence, à titre individuel ou collectif, des mesures à court et à long terme pour éliminer les effets de ces risques et jeter des bases solides et durables pour l'économie mondiale. Nous devons veiller à ce que nos acquis en matière de développement ne soient pas inversés et que nos efforts futurs ne soient pas compromis. Nous sommes déterminés à prendre des mesures concertées pour favoriser les progrès vers la réalisation des objectifs convenus à l'échelle internationale, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

¹ Voir résolution 60/1 de l'Assemblée générale.

² Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

³ Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

⁴ Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe.

⁵ E/2008/12 et E/2008/68.

3. Nous réaffirmons que le développement est un objectif fondamental en soi et que les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable constituent un élément essentiel de l'ensemble des activités de l'Organisation des Nations Unies. Nous reconnaissons que le développement, la paix et la sécurité, et les droits de l'homme sont intimement liés et complémentaires.

4. Nous appelons à la mise en œuvre intégrale du partenariat mondial pour le développement et des engagements pris par tous les pays à ce sujet et demandons au Conseil économique et social de continuer à examiner les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, et la suite qui leur a été donnée, dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, y compris en ce qui concerne les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs de développement convenus à l'échelle internationale.

5. Nous prenons note avec satisfaction de l'initiative qu'a volontairement prise le Gouvernement du Bahreïn d'organiser des consultations régionales sur l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social à Manama les 1^{er} et 2 juin 2008⁶ et de la tenue de colloques de haut niveau par les Gouvernements de l'Autriche, de l'Égypte et de l'Italie, à Vienne, au Caire et à Rome, en prélude au Forum sur la coopération pour le développement.

6. Nous nous félicitons de la participation accrue des diverses parties prenantes, provenant notamment de la société civile et du secteur privé, et nous constatons qu'il faut continuer d'encourager et de favoriser leur participation à l'action menée en faveur du développement durable.

7. Nous nous félicitons des communications nationales présentées volontairement par la Belgique, le Chili, la Finlande, le Luxembourg, le Kazakhstan, la République démocratique populaire lao, la République-Unie de Tanzanie et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord⁷.

8. Nous réaffirmons notre engagement à assurer la réalisation du développement durable dans tous les pays, intégrant croissance économique, développement social et protection de l'environnement, et à faire de cet objectif l'élément central de nos stratégies nationales de développement et de la coopération internationale. Nous demandons aux pays qui n'ont pas encore établi de cadres d'orientation pour intégrer les objectifs économiques, sociaux et environnementaux d'envisager d'adopter et de mettre en œuvre de tels cadres. Nous mesurons l'importance que revêtent un environnement international porteur et la coopération internationale voulue à cet égard.

9. Nous savons combien il importe de renforcer les indicateurs intégrant les trois éléments fondamentaux du développement durable.

10. Nous réaffirmons notre engagement à promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, conscients qu'elles sont des agents

⁶ Voir E/2008/88 pour le rapport sur les consultations.

⁷ Voir notamment E/2008/70, E/2008/75, E/2008/78, E/2008/79, E/2008/81 et E/2008/85.

essentiels du développement, et à définir et appliquer rapidement des mesures concrètes à cette fin.

11. Nous constatons la détérioration croissante de l'environnement mondial dans de nombreuses zones importantes, les difficultés constamment rencontrées en matière de protection de l'environnement et leurs graves conséquences pour le développement durable, et soulignons fermement qu'il faut se pencher sur les problèmes critiques de la viabilité à long terme de l'environnement mondial, compte tenu des principes énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement⁸ et notamment du principe des responsabilités communes mais différenciées.

12. Nous réaffirmons les engagements pris au Sommet mondial pour le développement durable de réaliser, de manière plus efficace et plus cohérente, les trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique⁹ et de réduire de façon notable, d'ici à 2010, le taux actuel de diminution de la diversité biologique ce qui exigera l'adoption de mesures à tous les niveaux, y compris la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action nationaux sur la diversité biologique et l'octroi aux pays en développement de ressources financières et techniques nouvelles et additionnelles.

13. Nous sommes résolus à appuyer et à renforcer la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique¹⁰, de façon à porter remède aux causes de la désertification et de la dégradation des sols, ainsi qu'à la pauvreté qui en résulte, notamment par la mobilisation de ressources financières suffisantes et prévisibles, le transfert de technologies et le renforcement des capacités à tous les niveaux.

14. Nous reconnaissons que, de par son caractère mondial, le changement climatique appelle la coopération la plus large possible de tous les pays et leur participation à une action internationale efficace et appropriée pour y faire face, conformément à leurs responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives et compte tenu de leurs conditions sociales et économiques.

15. Nous réaffirmons notre attachement à l'objectif ultime de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques¹¹, énoncé en son l'article 2, à savoir stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Il conviendra d'atteindre ce niveau dans un délai suffisant pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques, que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable.

⁸ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe I.

⁹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1760, n° 30619.

¹⁰ Ibid., vol. 1954, n° 33480.

¹¹ Ibid., vol. 1771, n° 30822.

16. Nous demeurons profondément préoccupés par le fait que tous les pays, en particulier les pays en développement et notamment les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, sont exposés à des risques accrus en raison des effets préjudiciables des changements climatiques, et nous soulignons la nécessité de faire face d'urgence aux besoins d'adaptation à ces effets.

17. Nous réaffirmons que l'action contre les changements climatiques devrait être coordonnée avec le développement économique et social de manière intégrée, afin d'éviter toute incidence négative sur celui-ci, en tenant dûment compte des besoins prioritaires légitimes des pays en développement s'agissant d'assurer une croissance économique soutenue et d'éliminer la pauvreté.

18. Nous nous félicitons des décisions adoptées à la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Bali (Indonésie) du 3 au 15 décembre 2007, notamment du Plan d'action de Bali, qui a lancé un vaste processus pour permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà, en vue de parvenir d'un commun accord à un résultat et d'adopter une décision à la quinzième session de la Conférence des Parties¹². Nous prenons acte des activités menées par le Groupe de travail spécial à composition non limitée des parties au Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques¹³, créé par la décision 1/CMP.1¹⁴.

19. Nous lançons un appel à tous les pays pour qu'ils s'emploient à promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts. Nous soulignons que la communauté internationale doit accroître son appui aux efforts entrepris par les pays en développement pour promouvoir une gestion durable des forêts.

20. Nous affirmons qu'il importe de diversifier l'offre d'énergie par des technologies perfectionnées, plus propres, plus efficaces, plus économiques et plus rentables, dont celles des combustibles fossiles et de l'énergie renouvelable, notamment hydroélectrique, de les transférer aux pays en développement à des termes préférentiels convenus et d'augmenter fortement et sans délai la part mondiale des sources d'énergie renouvelable afin d'en accroître l'apport à l'offre totale d'énergie.

21. Le monde ayant besoin de sécurité alimentaire, d'énergie et de développement durable, nous soulignons qu'il est essentiel de se pencher sur les problèmes et les possibilités créés par les biocarburants.

22. Nous exprimons notre inquiétude face à l'augmentation actuelle des prix alimentaires et nous soulignons que la crise mondiale de la sécurité alimentaire complique gravement la lutte contre la pauvreté et la faim ainsi que les efforts des pays en développement visant la sécurité alimentaire, la réduction de moitié du nombre des sous-alimentés d'ici à 2015 et les autres

¹² Voir FCCC/CP/2007/6/Add.1, décision 1/CP.13.

¹³ FCCC/CP/1997/Add.1, décision 1/CP.3, annexe.

¹⁴ « Examen des engagements pour les périodes suivantes pour les parties visées à l'annexe I de la Convention, au titre du paragraphe 9 de l'article 3 du Protocole de Kyoto » (voir FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.1).

objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous répétons que la crise mondiale de la sécurité alimentaire a des causes multiples et complexes et que ses conséquences exigent de la part des gouvernements et de la communauté internationale une réponse globale et coordonnée à court, moyen et long terme.

23. La situation alimentaire mondiale exige que les gouvernements et tous les autres intéressés s'engagent résolument. Nous invitons tous les donateurs et le système des Nations Unies à accroître leur assistance aux pays en développement, notamment les moins développés, et à ceux qui ont le plus souffert de la hausse des prix alimentaires. Nous nous félicitons de la tenue, du 3 au 5 juin 2008 à Rome, de la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale : les défis du changement climatique et des bioénergies, et notons qu'il importe de lui donner suite. Nous nous félicitons aussi de la tenue, du 20 au 22 mai 2008, d'une réunion spéciale du Conseil économique et social sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire. Nous prenons note de la création récente, par le Secrétaire général, de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire que nous encourageons à continuer de coopérer avec les États Membres.

24. Nous répétons qu'il est urgent d'avancer plus vite pour réaliser les priorités en matière d'eau, d'assainissement et d'établissements humains convenues à la treizième session de la Commission du développement durable en donnant accès à l'eau potable et aux services d'assainissement, en établissant des partenariats pour édifier les capacités et transférer les technologies, en améliorant l'approvisionnement en eau, en faisant participer les intéressés à l'exécution, en étoffant le contrôle et les rapports, et en réalisant la gestion intégrée des ressources en eau par la sensibilisation du public; et en intégrant les stratégies pour l'eau et l'assainissement dans les plans de développement nationaux, en mobilisant des ressources financières suffisantes et en utilisant plus rentablement celles dont on dispose, pour assurer une exécution ciblée et efficace par tous les acteurs pertinents avec participation des femmes et contrôle systématique, afin de réaliser l'objectif fixé pour 2015 : réduire de moitié le nombre de personnes pour qui l'eau potable est inaccessible ou trop chère, ou la proportion de celles qui n'ont pas accès à l'assainissement essentiel.

25. Nous constatons l'importance du rôle des villes et agglomérations ainsi que les problèmes de l'urbanisation. Nous recommandons donc de promouvoir une urbanisation viable, d'améliorer la vie des habitants des taudis et d'encourager les solutions pratiques à ces problèmes.

26. Nous réaffirmons qu'il importe de soutenir le génie rural. Nous reconnaissons en outre l'importance des activités économiques non agricoles pour éliminer la pauvreté rurale. À cet égard, nous saluons le débat en profondeur de la seizième session de la Commission du développement durable et attendons avec intérêt les recommandations de sa dix-septième session qui favorisera le développement rural.

27. Nous constatons que l'agriculture joue un rôle crucial face à l'expansion de la population mondiale et que, surtout dans les pays en développement, elle est indissolublement liée à l'élimination de la pauvreté. Des approches intégrées et viables pour l'agriculture et le développement rural

sont donc essentielles à une sécurité et une salubrité alimentaires améliorées d'une manière écologiquement viable.

28. Nous constatons qu'il est primordial d'améliorer l'accès des ruraux et des rurales pauvres aux avoirs productifs et notamment à la terre et à l'eau et, tout en reconnaissant la diversité des lois et des régimes fonciers des pays, nous soulignons qu'il faudrait donner la priorité à l'adoption de mesures et à l'exécution de lois qui garantissent des droits précis et exécutoires quant à l'usage de ces biens et qui protègent les droits fonciers.

29. Face aux besoins particuliers des pays les moins développés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, nous préconisons la réalisation complète, rapide et efficace des buts et objectifs du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010¹⁵, du Programme d'action d'Almaty : Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit¹⁶, du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement¹⁷ de la Barbade et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement¹⁸.

30. Nous constatons que quel que soit leur niveau de développement, la pauvreté et l'inégalité préoccupent tous les pays. Nous constatons aussi que, même dans les pays à revenu intermédiaire, la pauvreté est encore répandue et que les efforts entrepris pour y remédier méritent d'être appuyés.

31. Nous soulignons qu'il faut un appui international persistant, coordonné et efficace pour que les pays qui sortent d'un conflit et ceux qui se relèvent d'une catastrophe naturelle réalisent les objectifs de développement.

32. Nous restons inquiets de ce que de nombreux pays d'Afrique ne soient en voie de réaliser d'ici à 2015 aucun des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et, à cet égard, nous soulignons qu'il faut des efforts concertés et un appui constant pour tenir les engagements concernant les besoins particuliers de l'Afrique. Nous nous félicitons des efforts des partenaires de développement pour renforcer la coopération avec le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique¹⁹ et des progrès faits par les pays d'Afrique pour tenir leurs engagements quant à sa réalisation. À cet

¹⁵ A/CONF.191/13, chap. II.

¹⁶ *Rapport de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit*, Almaty (Kazakhstan), 28 et 29 août 2003 (A/CONF.202/3), annexe I.

¹⁷ *Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement*, Bridgetown (Barbade), 26 avril-6 mai 1994 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.I.18 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe II.

¹⁸ *Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement*, Port-Louis (Maurice), 10-14 janvier 2005 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.05.II.1.4 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe II.

¹⁹ A/57/304, annexe.

égard, nous attendons avec intérêt la réunion de haut niveau, prévue pour le 22 septembre 2008, sur le thème « Les besoins de développement de l'Afrique : état de la mise en œuvre des différents engagements, défis et perspectives », qui fera le point de la mise en œuvre de tous les engagements pris par elle et envers l'Afrique afin de répondre de manière globale aux besoins particuliers de développement du continent.

33. Nous invitons tous les pays à promouvoir la bonne gouvernance, indispensable au développement durable, et réaffirmons que des politiques économiques sagaces, des institutions démocratiques solides et réceptives aux besoins du peuple, et une infrastructure améliorée sont l'assise d'une croissance économique durable, de l'élimination de la pauvreté et de la création d'emplois, et que la liberté, la paix et la sécurité, la stabilité intérieure, le respect des droits de l'homme, notamment le droit au développement, l'état de droit, l'égalité des sexes, le libéralisme économique ainsi qu'une adhésion globale à la justice et à la démocratie des sociétés, sont essentiels et solidaires.

34. Nous réaffirmons que, pour réaliser le développement durable, la bonne gouvernance au niveau international est fondamentale; que, pour créer un environnement économique international dynamique et favorable, il importe de promouvoir une gouvernance économique mondiale en se penchant sur les tendances internationales de la finance, des échanges, de la technologie et des investissements qui ont un effet sur les perspectives économiques des pays en développement, et que, à cette fin, la communauté internationale devrait prendre toutes les mesures voulues, y compris l'appui aux réformes structurelles et macroéconomiques pour résoudre complètement le problème de la dette extérieure et accroître l'accès de ces pays aux marchés.

35. Nous réaffirmons les engagements pris dans la Déclaration ministérielle de Doha²⁰, la Déclaration ministérielle de Hong Kong²¹ et de la décision du Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce en date du 1^{er} août 2004²² visant à intégrer systématiquement les pays en développement et les moins développés dans le système d'échanges multilatéraux et nous demandons la conclusion heureuse et rapide des négociations commerciales du Cycle de Doha, en tenant bien compte des dimensions de développement du Programme de travail de Doha²³.

36. Nous demandons la conclusion rapide et l'issue fructueuse et axée sur le développement des négociations commerciales du Cycle de Doha en se conformant strictement aux termes convenus de la Déclaration ministérielle de Doha, dans le cadre adopté par le Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce dans sa décision du 1^{er} août 2004 et dans la Déclaration ministérielle de Hong Kong.

37. Nous réaffirmons notre intention de promouvoir, de faciliter et de financer, en tant que de besoin, l'accès aux écotechniques et aux connaissances

²⁰ Voir A/C.2/56/7, annexe.

²¹ Organisation mondiale du commerce, document WT/MIN(05)/DGC.

²² Organisation mondiale du commerce, document WT/L/579, à consulter sur <http://docsonline.wto.org>.

²³ Voir A/C.2/56/7, annexe, à consulter sur <http://docsonline.wto.org>.

correspondantes ainsi que leur mise au point, leur transfert et leur diffusion, notamment dans les pays en développement ou à économie en transition, à des termes favorables, voire privilégiés et préférentiels, comme convenu selon le chapitre 34 d'Action 21²⁴.

38. Nous constatons que des technologies agricoles appropriées, économiques et durables peuvent beaucoup aider les États Membres à atténuer la pauvreté, à éliminer la faim et à limiter la crise mondiale de la sécurité alimentaire, et nous invitons la communauté internationale à redoubler d'efforts pour en promouvoir l'élaboration et le transfert.

39. Nous soulignons avec force que des ressources financières accrues devraient être mobilisées pour réaliser les objectifs prioritaires du développement durable.

40. Nous réaffirmons que chaque pays doit être responsable au premier chef de son développement et que, dans la réalisation du développement durable, le rôle des orientations et stratégies nationales ne peut être surestimé. Nous reconnaissons que les efforts nationaux doivent être appuyés par des programmes, des mesures et des politiques mondiales visant à élargir les possibilités économiques des pays en développement, tout en tenant compte des conditions nationales et dans le respect de la maîtrise, des stratégies et de la souveraineté nationales.

41. Nous répétons que dans notre quête commune de la croissance, de l'élimination de la pauvreté, et du développement durable, un problème délicat se pose : créer les conditions internes nécessaires pour mobiliser l'épargne intérieure, tant publique que privée, maintenir des niveaux suffisants d'investissement productif et accroître les capacités humaines. Il est donc primordial de renforcer l'efficacité, la cohérence et la cohésion des interventions macroéconomiques. Il faut un environnement interne qui permette de mobiliser les ressources nationales, d'augmenter la productivité, de réduire la fuite des capitaux, d'encourager le secteur privé et d'attirer les investissements et l'appui extérieur pour les utiliser pleinement. Les efforts pour créer un tel environnement méritent le soutien de la communauté internationale.

42. Nous reconnaissons les efforts des pays développés pour accroître les ressources de développement, y compris l'engagement pris par certains de ces pays d'augmenter l'aide publique au développement, mais nous notons avec inquiétude la baisse générale de cette aide en 2006 et 2007, et nous demandons que tous les engagements en la matière soient tenus, y compris ceux de nombreux pays développés visant à la porter à 0,7 % du revenu national brut d'ici à 2015, à au moins 0,5 % du revenu national brut d'ici à 2010 et à 0,15-0,20 % du revenu national brut pour l'aide aux pays les moins développés; nous invitons les pays développés qui ne l'ont pas encore fait à déployer des efforts concrets à cet égard conformément à leurs engagements.

²⁴ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement*, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II.

43. Nous saluons les efforts de certains pays développés qui sont en passe de tenir les engagements pris pour accroître l'aide publique au développement.

44. Nous saluons également les récents efforts et initiatives pour accroître la qualité de l'aide et augmenter son impact, y compris la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, et nous décidons de prendre des mesures concrètes, efficaces et rapides pour tenir tous les engagements pris à cet égard, avec un contrôle et des délais stricts, notamment en alignant encore l'assistance sur les stratégies des pays, en édifiant les capacités institutionnelles, en réduisant les coûts d'échange et en éliminant les formalités bureaucratiques, en faisant des progrès pour délier l'aide, en renforçant la capacité d'absorption et la gestion financière des pays bénéficiaires et en s'axant davantage sur les résultats du développement.

45. Nous soulignons également qu'il est d'une importance particulière d'apporter aux problèmes de la dette des pays en développement une solution rapide, efficace, complète et durable car le financement et l'allègement de la dette peuvent contribuer à la croissance et au développement économiques.

46. Nous saluons le fait que l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale ont permis à ces pays de dépenser davantage pour la santé, l'éducation et les autres services sociaux conformément aux priorités nationales, aux plans de développement et aux objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux du Millénaire.
